

## Annexe 1

# Les chiffres clés des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles dans la fonction publique

L'origine des données diffère selon les versants de la fonction publique. Pour la fonction publique d'État, les statistiques sont produites par différents départements ministériels et un travail de centralisation et de synthèse est réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Toutefois, il ne s'agit pas de données exhaustives et homogènes, qui doivent donc être traitées avec la plus grande précaution. Par ailleurs, le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), géré par la direction des retraites de la Caisse des dépôts et consignations, réalise des études statistiques sur la base d'un échantillon représentatif de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale.

## I- LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La réalisation de l'enquête « Conditions de travail et risques psychosociaux 2016 » a permis de disposer d'éléments de comparaison en matière de sinistralité telle que déclarée par les travailleurs dans les trois versants de la fonction publique.

Si l'on compare les données pour les trois versants de la fonction publique, il apparaît clairement que la sinistralité est plus concentrée sur le secteur hospitalier : 12,9 % des agents y ont subi au moins un accident du travail (AT), soit quasiment le double de la part de ces agents dans la fonction publique d'État (7,8 %). La sinistralité dans la fonction publique territoriale est intermédiaire entre ces deux autres versants, avec 9,7 % des agents ayant subi au moins un accident.

Il en ressort également que la sinistralité est moins importante en moyenne dans la fonction publique (9,5 % des agents déclarent avoir eu au moins un accident dans l'année) que dans le secteur privé (dans lequel cette part est de 10,4 %). Par ailleurs, si l'on distingue les travailleurs ayant subi un seul accident de ceux qui en ont subi plusieurs, la part des personnes ayant subi un seul accident est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public.

### **Part des agents ayant eu un accident du travail dans les trois versants de la fonction publique et dans le secteur privé en 2016 (en %)**

	Part des agents ayant eu...			
	au moins un accident dans l'année	<i>un accident</i>	<i>deux accidents</i>	<i>trois accidents ou plus</i>
Fonction publique de l'État	7,8	6,6	0,7	0,5
Fonction publique territoriale	9,7	8,3	0,9	0,5
Fonction publique hospitalière	12,9	9,8	1,9	1,1
Ensemble de la fonction publique	9,5	7,9	1,1	0,6
Secteur privé	10,4	8,0	1,4	1,0

## A. La fonction publique d'État

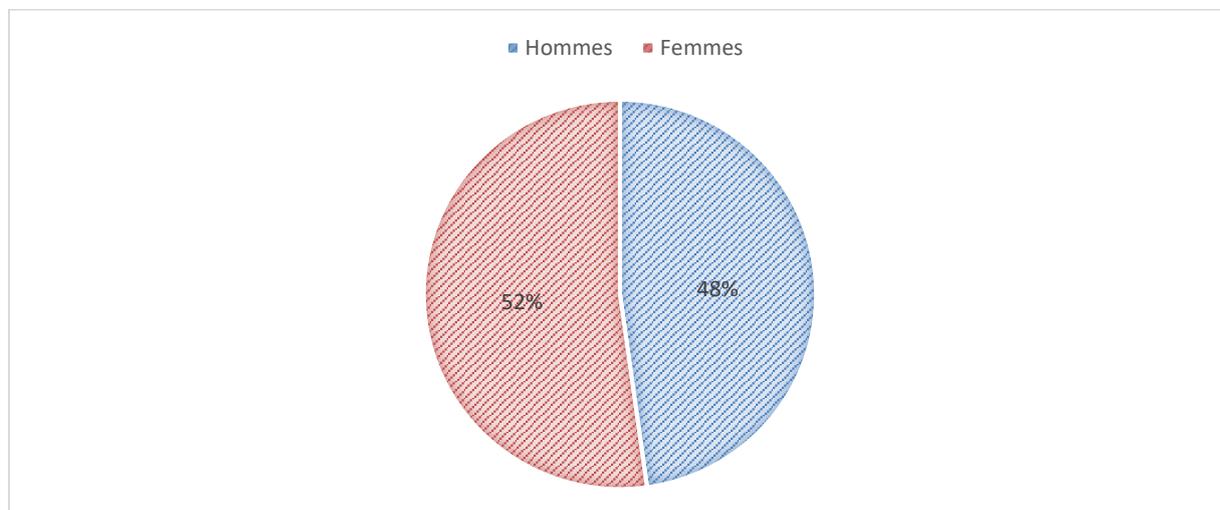
L'enquête a également permis de mieux appréhender la nature des AT reconnus dans les trois versants de la fonction publique. Dans l'analyse qui suit, sont comptabilisés comme accidents du travail : les accidents de service des fonctionnaires et les accidents du travail des agents non titulaires.

Les données n'incluent toutefois pas les contrats aidés, comptabilisés dans le cadre du régime général. Ces AT comptabilisés surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail.

Les accidents de mission, qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles, sont inclus dans les accidents du travail. Les accidents de trajet surviennent lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration, à l'heure normale. Ils sont comptabilisés à part.

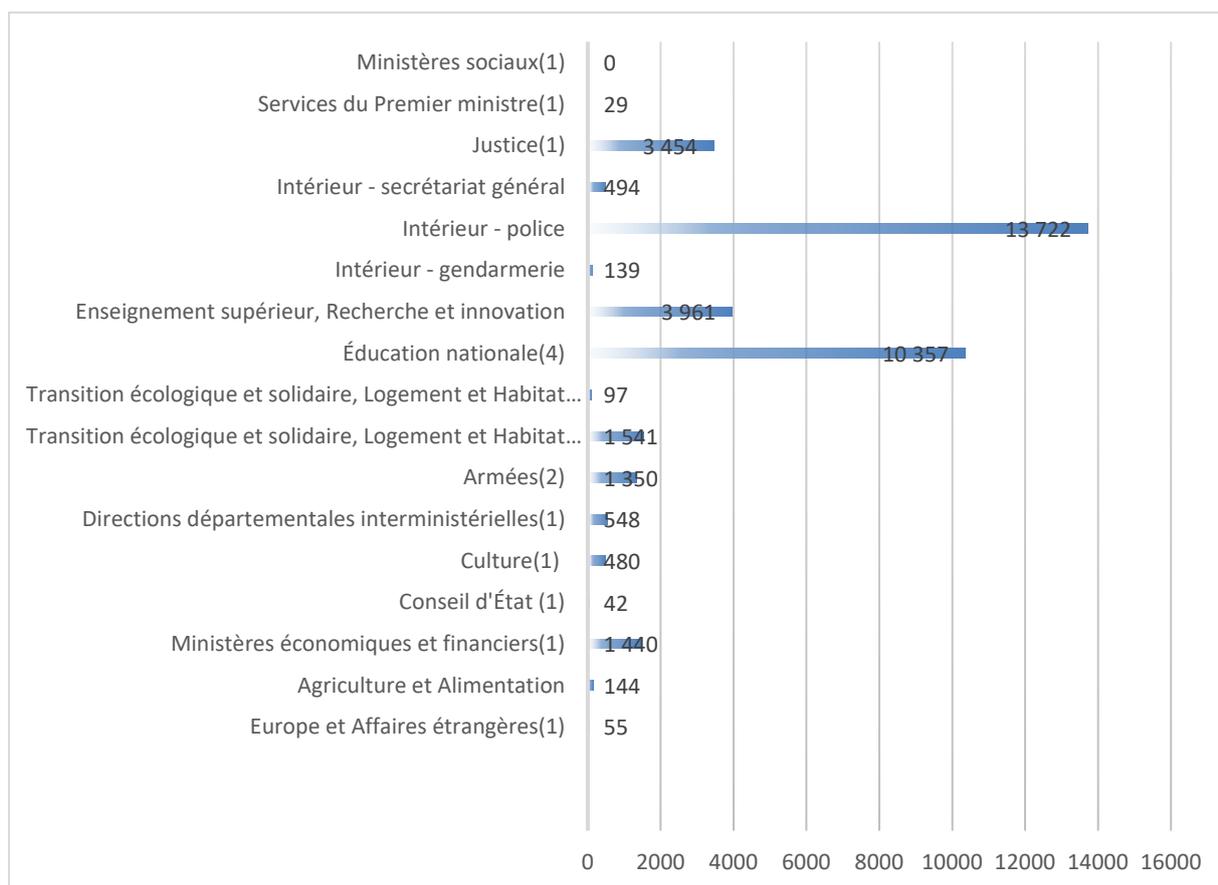
Si, dans un premier temps, l'on ne considère que la fonction publique d'État, l'on observe une sinistralité très variable en fonction des ministères, et donc des activités concernées. La gravité des accidents est également fortement liée aux types d'activités concernées. Certaines administrations sont plus fortement soumises au risque d'accident du travail : le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation Nationale. Par ailleurs, les AT étaient presque également répartis entre hommes et femmes en 2018.

### Répartition des accidents du travail notifiés selon le sexe en 2018



Source : Volet AT/MP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2018, traitement DGAFP.

### Répartition du nombre d'AT notifiés en 2018 par ministère



## B. La fonction publique territoriale

Présenté par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), le rapport statistique 2019 sur la fonction publique territoriale comporte les données issues d'un échantillon représentatif de collectivités territoriales couvrant 47,7 % de la population des actifs territoriaux de la CNRACL, hors Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), qui sont traités à part.

Pour 2019, 40 333 accidents du travail ont été recensés pour les 694 193 agents couverts. Sur ces 40 333 AT recensés, 63,8 % ont été à l'origine d'un arrêt de travail.

Le taux de sinistralité pour l'année 2019 s'établit à 5,8 %. Par rapport à 2018, le taux de sinistralité ainsi que l'indice de fréquence sont stables pour les accidents du travail.

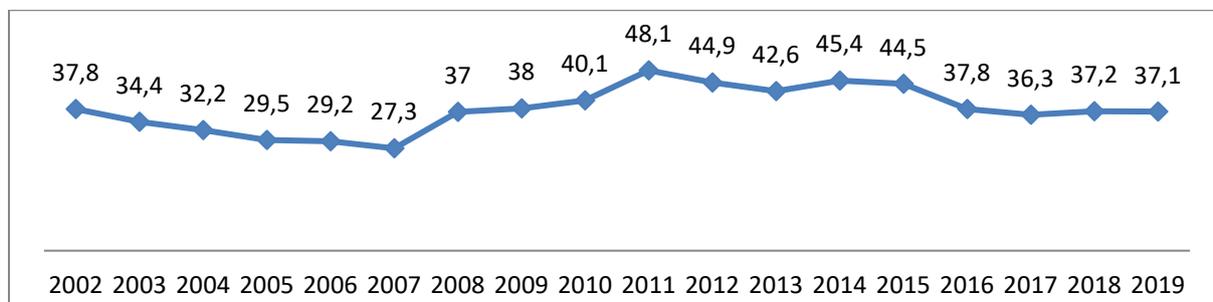
### **Indicateurs de sinistralité au titre des accidents de travail entre 2013 et 2019**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de sinistralité	6,4 %	6,9 %	6,9 %	5,8 %	5,6 %	5,8 %	5,8 %
Indice de fréquence des accidents du travail	42,6	45,4	44,5	37,8	36,3	37,2	37,1
Taux de gravité des accidents du travail	1,1	1,1	1,2	1	1	1	1,1

Source : CNRACL

Si l'on considère l'évolution de plus long terme de ces indicateurs, l'on note, après une baisse continue de l'indice de fréquence des accidents du travail entre 2002 et 2007, une nette hausse de ces deux indicateurs dès 2008. Depuis 2012, on note toutefois une sensible inflexion de cette tendance pour atteindre 37,1 en 2019.

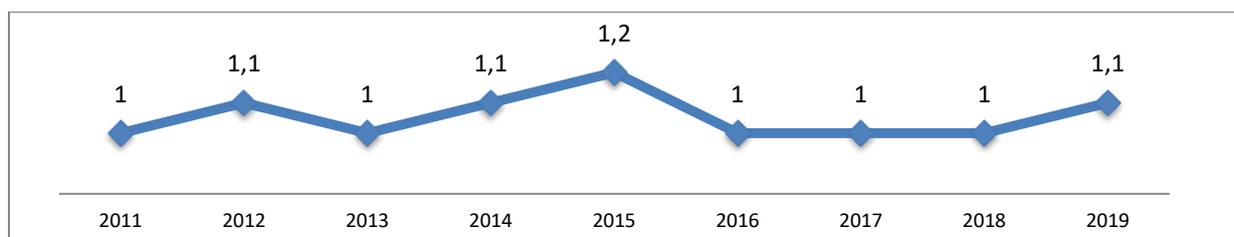
### **Indice de fréquence des accidents de travail entre 2002 et 2019**



Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

En termes de gravité des accidents du travail, l'on note également une hausse du taux de gravité des accidents du travail en 2015. L'indice de gravité reste toutefois stable à compter de l'année 2016, pour atteindre 1,1 en 2019.

### **Taux de gravité des accidents du travail dans la fonction publique territoriale entre 2011 et 2019**



Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents du travail en fonction du type de collectivité**

La grande majorité des événements (68,6 %) a lieu dans les communes, au-delà de la part prépondérante qu'elles représentent au sein des ETP de la fonction publique territoriale (63 %).

Si l'on tente d'établir une typologie par niveau de collectivité, on constate que le taux de sinistralité le plus fort est observé dans les métropoles (8,1), ce qui s'explique par la nature des métiers exercés en leur sein : assainissement des eaux usées, gestion des déchets ménagers, etc.

C'est pour les métropoles que l'on relève également l'indice de fréquence le plus élevé, soit 54,2 contre 45,6 pour l'ensemble des collectivités. Il s'agit en effet de métiers comprenant de nombreuses tâches de maintenance et de contact avec le public.

Enfin, on note que ce sont les communautés de communes, de villes, et les départements qui présentent le taux de gravité le moins élevé (1,0 pour les communautés de communes et de villes et 1,1 pour les départements).

L'impact de la typologie des métiers et des types d'activité sur la sinistralité des différents niveaux de

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
De 1 à 49 agents	6,1%	23,6	37,9	1,3
De 50 à 249 agents	6,8%	25,7	41,3	1,4
De 250 à 499 agents	7,6%	29,0	46,6	1,6
500 agents ou plus	8,0%	32,9	52,9	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>7,2%</b>	<b>28,4</b>	<b>45,6</b>	<b>1,5</b>

collectivités semble donc majeur.

### **Accidents du travail en fonction du type de collectivité en 2019**

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
Communes	7,8%	31,1	50,0	1,6
Département	5,1%	19,2	30,9	1,1
Centre d'action sociale	7,3%	28,1	45,2	1,8
Autre collectivité territoriale	5,7%	22,2	35,7	1,1
Région	7,6%	31,1	49,9	2,2
Communauté de communes, de ville	5,1%	19,1	30,6	1,0
Communauté urbaine, district	5,1%	21,4	34,5	1,6
Métropole	8,1%	33,7	54,2	1,7
Syndicat	7,0%	28,1	45,2	1,5
OPH	7,1%	27,7	44,4	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>7,2%</b>	<b>28,4</b>	<b>45,6</b>	<b>1,5</b>

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Enfin, on note que les collectivités les plus grandes, ayant plus de 500 agents ont le taux de sinistralité le plus élevé (8,0 %).

### **Indicateurs de sinistralité selon la taille de l'établissement en 2019**

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents du travail en fonction de la filière professionnelle**

Les métiers les plus touchés par les accidents du travail dans la fonction publique territoriale sont très majoritairement les personnels de la filière technique (66,2 % des accidents du travail), loin devant les personnels de la filière administrative. Ce sont également les filières techniques qui présentent le taux le plus élevé d'AT avec arrêt (67,3 %).

## Répartition des accidents du travail en fonction des métiers en 2019

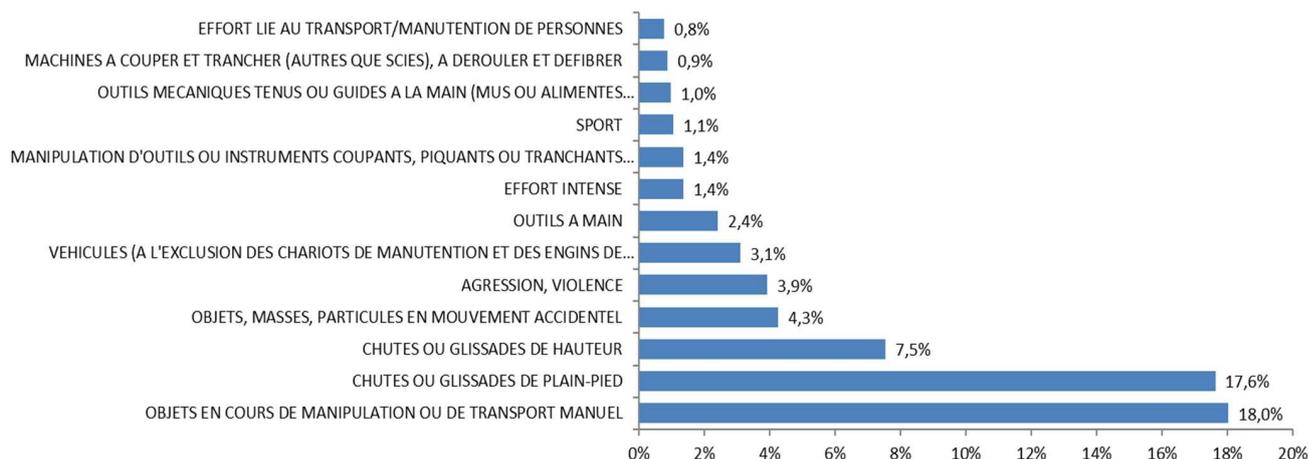
Filière	Evènements		Jours d'arrêt	
	Nombre	Part avec arrêt	Jours	Moyenne
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>15 798</b>	<b>67,3%</b>	<b>499 264</b>	<b>47,0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>2 168</b>	<b>49,9%</b>	<b>54 949</b>	<b>50,8</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>1 659</b>	<b>62,6%</b>	<b>44 249</b>	<b>42,6</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>1 412</b>	<b>59,8%</b>	<b>32 612</b>	<b>38,6</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>1 251</b>	<b>61,7%</b>	<b>29 838</b>	<b>38,7</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>723</b>	<b>54,2%</b>	<b>16 629</b>	<b>42,4</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>323</b>	<b>58,2%</b>	<b>7 256</b>	<b>38,6</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>218</b>	<b>61,5%</b>	<b>5 492</b>	<b>41,0</b>
<b>FILIERE INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>153</b>	<b>64,1%</b>	<b>4 146</b>	<b>42,3</b>
<b>FILIERES SOCIALE, MEDICO-SOCIALE</b>	<b>147</b>	<b>61,9%</b>	<b>5 958</b>	<b>65,5</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b>	<b>17</b>	<b>52,9%</b>	<b>558</b>	<b>62,0</b>
<b>EDUCATIFS ET SOCIAUX</b>	<b>2</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	
<b>MEDICO-TECHNIQUES</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>	<b>68</b>	<b>34,0</b>
<b>AUTRE PERSONNEL</b>	<b>36</b>	<b>50,0%</b>	<b>682</b>	<b>37,9</b>
<b>NON PRECISE</b>	<b>16 422</b>	<b>63,5%</b>	<b>510 346</b>	<b>48,9</b>
<b>Total général</b>	<b>40 333</b>	<b>63,8%</b>	<b>1 212 061</b>	<b>47,1</b>

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### Les causes des accidents du travail

Les objets en cours de manipulation ou de transport manuel et les chutes de plain-pied représentent la cause la plus fréquente d'accident, soit respectivement 18 % et 17,6 % des accidents de service et une moyenne d'arrêts de plus de 40 jours. La typologie des causes d'accidents illustre également le caractère technique des filières les plus accidentogènes dans les collectivités territoriales.

### Répartition des accidents du travail selon les principaux éléments matériels qui en étaient à l'origine en 2019



Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)**

Une enquête menée par la CNRACL, couvrant 96,2 % des effectifs de l'ensemble des SDIS, a été menée en 2019, et a permis de recenser 10 398 AT, dont 58 % ont donné lieu à un arrêt pour les 242 091 agents couverts.

Le taux de sinistralité diffère fortement selon le statut des agents des SDIS.

#### **Taux de sinistralité en fonction du statut des agents des SDIS en 2019**

Statut des agents	Effectif de l'enquête	Accidents du travail	Part des accidents avec arrêt	Taux de sinistralité
<i>Sapeur-pompier professionnel</i>	39 747	5 917	60,8 %	15,8 %
<i>Sapeur-pompier volontaire</i>	191 259	3 974	50,9 %	2,2%
<i>Personnel administratif et technique spécialisé</i>	11 085	507	62,5%	4,6%

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le taux de sinistralité des AT est plus élevé chez les sapeurs-pompiers professionnels que chez les volontaires sur l'ensemble des accidents. C'est l'activité en « opération » qui s'avère être la plus accidentogène chez les sapeurs-pompiers professionnels (73 % des accidents de service en 2019). L'activité sportive représente quant à elle 57 % des accidents de service en 2019 et a occasionné en moyenne 40 jours d'arrêts.

Chez les sapeurs-pompiers volontaires, les accidents sur site d'intervention représentent 47 % des AT en 2019. L'activité sportive représente quant à elle 45 % des accidents de service en 2019.

## **C. La fonction publique hospitalière**

Le rapport statistique 2019 comporte les données issues d'un échantillon représentatif d'établissements hospitaliers, couvrant 24 % de la population des actifs hospitaliers de la CNRACL.

En 2019, 18 224 accidents du travail ont été recensés pour les 226 600 agents couverts, dont 48 % avec arrêt de travail.

Le taux de sinistralité pour l'année 2019 s'établit à 8,1 %. Par rapport à 2018, l'ensemble des indicateurs sont en augmentation.

#### **Indicateurs de sinistralité au titre des accidents de travail et des accidents de trajets entre 2011 et 2019**

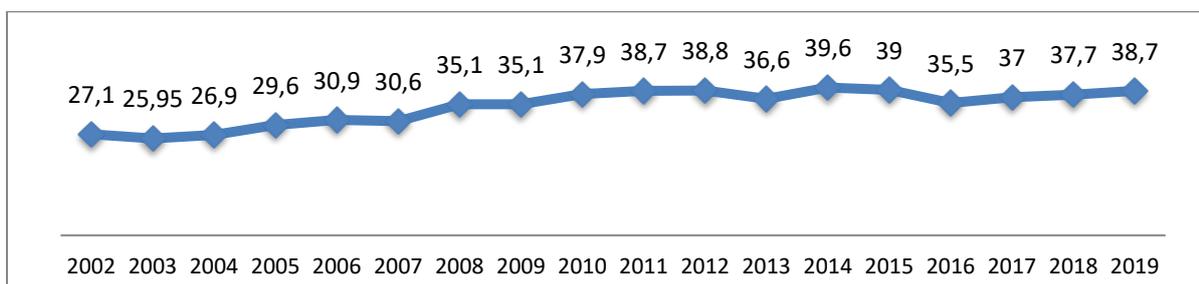
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

Taux de sinistralité des accidents du travail	8,1 %	8,6 %	8,3 %	7,9 %	8 %	7,9 %	8,1 %
Indice de fréquence des accidents du travail	36,6	39,6	39	35,5	37	37,7	38,7
Taux de gravité des accidents du travail	0,9	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,3

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

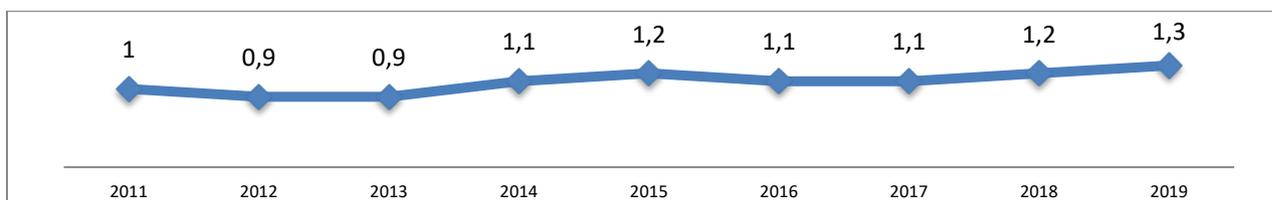
Si l'on considère l'évolution à plus long terme de ces indicateurs, on note une tendance à la hausse de l'indice de fréquence des accidents du travail depuis 2016, pour atteindre 38,7 en 2019, et un indice de gravité globalement stable depuis 2011, autour de 1,3.

### **Indice de fréquence des accidents du travail (AT) dans la fonction publique hospitalière entre 2002 et 2019**



Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Taux de gravité des accidents du travail (AT) dans la fonction publique hospitalière entre 2002 et 2019**



Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents du travail en fonction du type d'établissement**

Si la grande majorité des événements (68 %) a lieu dans les centres hospitaliers généraux puis régionaux, proportionnellement au nombre d'équivalents temps plein (ETP), les événements se produisent plus fréquemment dans les centres d'hébergement pour personnes âgées et dans les centres de soins avec ou sans hébergement (indices de fréquence de 66,8 et de 69 respectivement, contre une moyenne générale de 46,9). C'est également dans ces deux types d'établissements que les taux de gravité des accidents du travail sont les plus élevés (respectivement de 3,1 et 3,3 contre une moyenne générale de 1,8).

Les collectivités de moins de 50 agents présentent les taux de sinistralité ainsi que de gravité les plus élevés.

## Répartition des événements selon le type de centre de soins en 2019

Effectif des collectivités	Nombre d'évènements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
De 1 à 49 agents	1 168	62,9%	57403	78,1	11,2%	43,7	70,3	3,4
De 50 à 249 agents	4068	59,3%	167016	69,2	10,1%	37,3	60,0	2,6
De 250 à 499 agents	2346	53,0%	80699	64,9	9,7%	32,1	51,6	2,1
500 agents ou plus	13773	45,2%	357053	57,3	9,1%	25,5	41,0	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>21 355</b>	<b>49,7%</b>	<b>662 171</b>	<b>62,3</b>	<b>9,4%</b>	<b>29,2</b>	<b>46,9</b>	<b>1,8</b>

Type de collectivités	Nombre d'évènements	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
Autres coll hosp	947	41,5%	56,2	11,4%	29,5	47,5	1,7
Ctre de soins avec/sans heberg	99	61,6%	77,2	11,2%	42,9	69,0	3,3
Ctre heberg pers âgées	2885	62,1%	73,4	10,8%	41,6	66,8	3,1
Ctre hosp généraux	9917	48,8%	67,4	8,9%	27,0	43,3	1,8
Ctre hosp régionaux	4695	40,5%	39,9	9,5%	23,9	38,4	1,0
Ctre hosp spécialisés	958	57,4%	62,9	8,6%	30,7	49,3	1,9
Ets pub caractère sanitaire social	1038	61,8%	59,0	10,8%	41,3	66,4	2,4
Hôpitaux locaux	816	54,3%	66,1	9,5%	32,2	51,8	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>21 355</b>	<b>49,7%</b>	<b>62,3</b>	<b>9,4%</b>	<b>29,2</b>	<b>46,9</b>	<b>1,8</b>

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

## Répartition des événements en fonction de la taille de l'établissement en 2019

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

## Répartition des accidents du travail en fonction de la filière professionnelle

Les métiers les plus touchés par les accidents du travail dans la fonction publique hospitalière sont très majoritairement les personnels des services de soins (40,7 % des accidents du travail), loin devant les personnels techniques et ouvriers qualité, hygiène sécurité et environnement (7,9 %) dont les durées de journées d'arrêt sont toutefois les plus longues.

## Répartition des accidents du travail par métiers en 2019

Métier	Nombre Evénements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Nombre d'événements avec arrêt
SOINS	5471	37,69%	83971	40,72	2062
QUALITE, HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT	572	53,67%	19201	62,54	307
SERVICES LOGISTIQUES	465	55,91%	12829	49,34	260

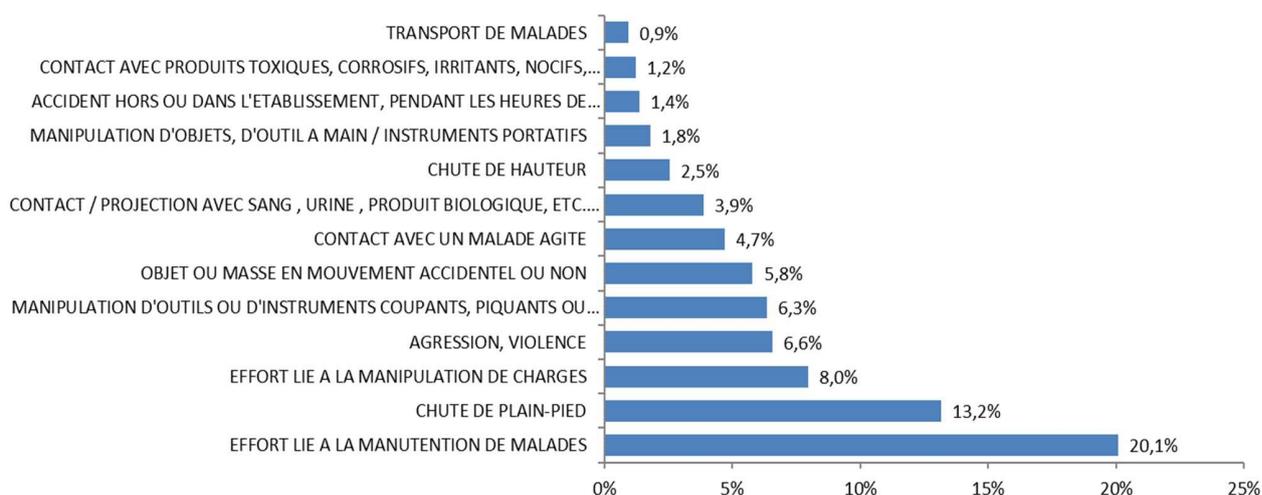
MANAGEMENT, GESTION ET AIDE A LA DECISION	170	37,06%	2238	35,52	63
GESTION DE L'INFORMATION	157	41,40%	3373	51,89	65
INGENIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUES	137	50,36%	2792	40,46	69
SOCIAL, EDUCATIF ET CULTUREL, CULTUREL, SPORTS ET LOISIRS	128	42,97%	2582	46,95	55
EMPLOIS DES SERVICES SOIGNANTS	37	59,46%	1554	70,64	22
EMPLOIS TYPES DES SERVICES ADMINISTRATIFS, GENERAUX ET TECHNIQUES	15	53,33%	316	39,50	8
SERVICES A LA POPULATION	8	50,00%	25	6,25	4
RECHERCHE CLINIQUE	4	25,00%	10	10,00	1
SYSTEMES D'INFORMATION	3	33,33%	37	37,00	1
INTERVENTIONS TECHNIQUES	2	50,00%	9	9,00	1
Total général	7169	40,70%	128937	44,19	2918

Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

### Les causes des accidents du travail

Les accidents du travail les plus fréquents sont ceux liés aux efforts de manutention des malades (20,1%), suivis de ceux dus à des chutes de plain-pied (13,2 %) et aux efforts liés à la manipulation de charges (8 %).

### Répartition des accidents du travail en fonction des circonstances de leur survenue en 2019



Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

## 2. LES ACCIDENTS DE TRAJET

### A. La fonction publique d'État

Le risque d'accidents de trajet est très inférieur au risque d'accidents du travail (AT), mais les conséquences sont souvent plus graves, avec une part de décès plus importante. Les données ci-dessous sont plus ou moins complètes selon les ministères, voire non disponibles et ne reflètent qu'un

nombre d'accidents brut qui n'est pas rapporté à l'effectif du ministère concerné. Il faut donc comparer ces statistiques avec la plus grande prudence.

**Répartition des accidents de trajet notifiés en 2018 selon le sexe et la gravité par ministère**

	Taux de couverture (en %)	Nombre d'accidents de trajet notifiés (A + B + C)	Répartition selon le sexe (en %)		Répartition selon la gravité (en nombre)							
					Sans arrêt (A)		Avec arrêt (B)		dont + de 3 jours parmi (B)		Avec décès (C)	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Europe et Affaires étrangères <sup>(1)</sup>	100	<b>47</b>	28	72	5	13	8	21	6	14	0	0
Agriculture et Alimentation	40	<b>105</b>	24	76	14	47	11	33	10	26	0	0
Ministères économiques et financiers <sup>(1)</sup>	100	<b>1338</b>	33	67	176	308	262	592	nd		0	0
Conseil d'État <sup>(1)</sup>	100	<b>61</b>	11	89	3	29	4	25	3	25	0	0
Culture <sup>(1)</sup>	82	<b>345</b>	29	71	nd				52	142	0	0
Directions départementales interministérielles <sup>(1)</sup>	96	<b>335</b>	23	77	28	131	49	127	37	90	0	0
Armées <sup>(2)</sup>	93	<b>418</b>	47	53	81	97	113	126	94	100	1	0
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires - hors Aviation civile <sup>(1)(3)</sup>	100	<b>434</b>	41	59	78	104	100	151	85	132	1	0
Transition écologique et solidaire, logement et habitat durable et Cohésion des territoires - Aviation civile	100	<b>82</b>	55	45	27	23	18	14	9	12	0	0
Éducation nationale <sup>(4)</sup>	100	<b>3589</b>	22	78	nd				1	0		
Enseignement supérieur, Recherche et innovation	87	<b>1925</b>	nd		950		975		513		0	0
Intérieur - gendarmerie	100	<b>nd</b>	nd		nd							
Intérieur - police	100 <sup>(*)</sup>	<b>715</b>	68	32	nd				3	6		
Intérieur - secrétariat général	68	<b>427</b>	17	83	25	152	49	201	42	173	0	0
Justice <sup>(1)</sup>	100	<b>824</b>	29	71	61	249	179	334	138	266	1	0
Services du Premier ministre <sup>(1)</sup>	100	<b>38</b>	37	63	nd							
Ministères sociaux <sup>(1)</sup>	100 <sup>(*)</sup>	<b>nd</b>	nd		nd							

Source : Volet AT/MP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2018. Traitement DGAFP

Champ : Ministères.

\* Taux de réponse manquant (remplacé par le taux de couverture global de l'enquête lorsqu'il était disponible).

Note : Le taux de couverture représente la part des services du ministère couvert par ces réponses. Ces résultats excluent les accidents du trajet.

(1) Accidents reconnus uniquement.

(2) Hors personnel militaire.

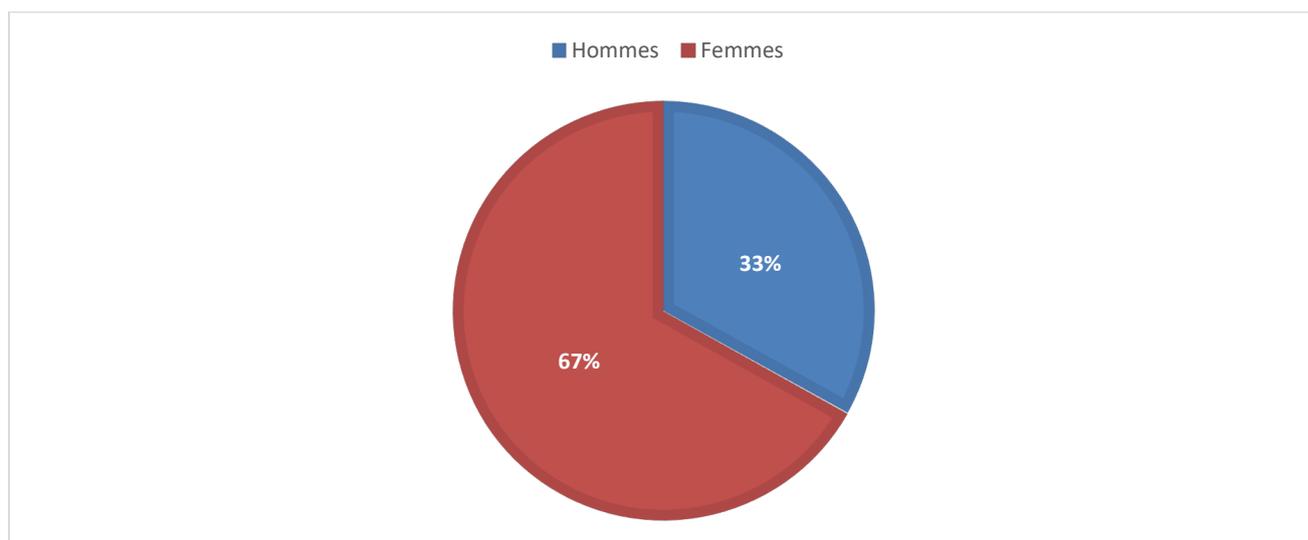
(3) DDI inclus, hors EPA.

(4) Les agents contractuels recrutés sous contrat à durée déterminée supérieur ou égal à un an ou en contrat à durée indéterminée, à temps complet, relevant du budget de l'Éducation nationale ont été intégrés dans les chiffres de l'enquête 2014.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Les données infra montrent également qu'en 2018, les accidents de trajet concernent les femmes dans 67 % des cas.

### Répartition des accidents de trajet notifiés en 2018 selon le sexe



Source : Volet AT/MP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2018. Traitement DGAFP

## **B. La fonction publique territoriale**

Le taux de sinistralité pour l'année 2019 s'établit à 1 %. Par rapport à 2018, l'indice de fréquence est en légère diminution pour les accidents de trajet. Le taux de gravité reste stable.

### Indicateurs de sinistralité au titre des accidents de trajet entre 2013 et 2019

2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
------	------	------	------	------	------	------	------

Taux sinistralité des accidents de trajet	1 %	1 %	0,9 %	0,8 %	0,9 %	0,9 %	1 %
Indice de fréquence des accidents de trajet	7,2	6,8	6,4	5,8	6,2	6,2	6
Taux de gravité des accidents de trajet	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet par sexe**

69,5 % des accidents de trajet concernent les femmes. La moyenne de jours d'arrêt est cependant plus élevée chez les hommes que chez les femmes (+ 8,5 jours).

	Evènements		Jours d'arrêt	
	Nombre	Part avec arrêt	jours	Moyenne
Homme	2 016	70,2%	72 407	51,2
Femme	4 604	60,3%	118 561	42,7
<b>Total</b>	<b>6 620</b>	<b>63,3%</b>	<b>190 968</b>	<b>45,6</b>

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet par filière**

Les métiers les plus touchés par les accidents de trajet dans la fonction publique territoriale sont très majoritairement les personnels de la filière technique (38,7 % des accidents de trajet), loin devant les personnels de la filière administrative. Ce sont également les filières techniques qui présentent le nombre le plus élevé de jours d'arrêts consécutifs à des accidents de trajet ( 62, 898%).

	Evènement		Jours d'arrêt	
	Nombre	Part avec arrêt	jours	Moyenne
FILIERE TECHNIQUE	1 672	74,0%	62 898	50,8
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 267	54,5%	24 394	35,4
FILIERE MEDICO-SOCIALE	400	66,0%	7 027	26,6
FILIERE SOCIALE	358	63,4%	8 659	38,1
FILIERE ANIMATION	272	61,8%	9 010	53,6
FILIERE CULTURELLE	154	62,3%	3 762	39,2
FILIERE POLICE MUNICIPALE	119	67,2%	3 171	39,6
FILIERE SPORTIVE	36	58,3%	1 203	57,3
FILIERE SOCIALE, MEDICO-SOCIALE	15	66,7%	354	35,4
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	6	66,7%	131	32,8
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	4	50,0%	258	129,0
TECHNIQUES ET OUVRIERS	1	100,0%	7	7,0
AUTRE PERSONNEL	19	78,9%	220	14,7

NON PRECISE	2 297	59,8%	69 874	50,9
<b>Total général</b>	<b>6 620</b>	<b>63,3%</b>	<b>190 968</b>	<b>45,6</b>

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet en fonction du moyen de locomotion en 2019**

31,6 % des accidents de trajet ont lieu lors de déplacements pédestres. Cependant les moyens de locomotion sont très mal renseignés encore aujourd'hui.

Moyen de locomotion	Evènements		Jours d'arrêt	
	Nombre	Part avec arrêt	Jours	Moyenne
AUTOMOBILE	6	66,7%	111	27,8
BICYCLETTE	286	65,0%	8 274	44,5
PEDESTRE	774	67,1%	20 984	40,4
TRANSPORT EN COMMUN	743	74,2%	18 213	33,1
VEHICULE AUTOMOBILE	251	70,9%	7 165	40,3
VEHICULE DE FONCTION	6	16,7%	3	3,0
VEHICULE DE SERVICE	11	63,6%	230	32,9
VEHICULE PERSONNEL	197	67,5%	4 642	34,9
VELO-MOTEUR, MOTO	176	74,4%	7 073	54,0
NON PRECISE	4 170	59,5%	124 273	50,1
<b>Total général</b>	<b>6 620</b>	<b>63,3%</b>	<b>190 968</b>	<b>45,6</b>

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet selon le parcours en 2019**

66,7 % des accidents de trajet se déroulent sur le trajet aller en 2019. Cependant le parcours reste encore très mal renseigné aujourd'hui.

Parcours	Evènements		Jours d'arrêt	
	Nombre	Part avec arrêt	Jours	Moyenne
DETOURNE	53	54,7%	643	22,2
DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	1 709	69,7%	46 183	38,7
DU LIEU DE TRAVAIL AU DOMICILE	791	68,1%	22 782	42,3
INTERROMPU	13	46,2%	468	78,0
NON PRECISE	4 054	59,8%	120 892	49,9
<b>Total général</b>	<b>6 620</b>	<b>63,3%</b>	<b>190 968</b>	<b>45,6</b>

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **C. La fonction publique hospitalière**

Le taux de sinistralité pour l'année 2019 s'établit à 0,7 %. Par rapport à 2018, Les taux de sinistralité et de gravité sont restés stables ; la moyenne de jours d'arrêt et le taux de fréquence est en baisse.

ACCIDENTS DE TRAJET	TOTAL 2018	TOTAL 2019
Population couverte par la BND	249 506	226 600
Effectif Hospitaliers Actifs	943 209	944 471
<i>Couverture BND</i>	<i>26,5%</i>	<i>24,0%</i>
Evénements	1 775	1 484
<i>dont Evénements avec arrêt</i>	<i>58,1%</i>	<i>56,2%</i>
Jours d'arrêt	44 428	37 467
Moyenne de jours d'arrêt	43,1	44,9
Taux de sinistralité	0,7%	0,7%
Taux de fréquence	2,6	2,3
Indice de fréquence	4,1	3,7
Taux de gravité	0,1	0,1

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet par sexe**

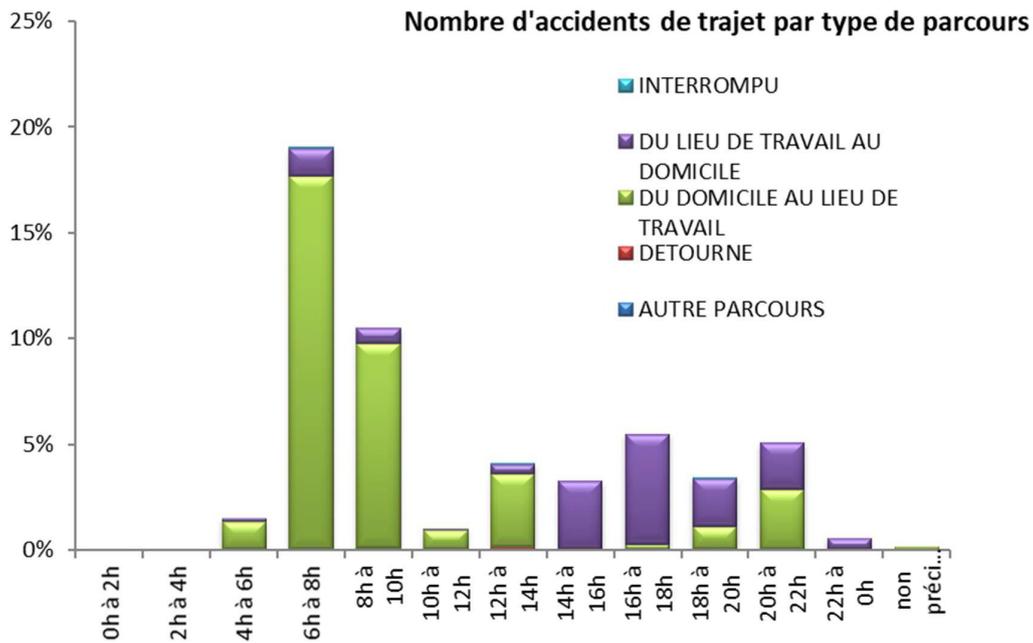
En 2019, la part des accidents avec arrêt sont plus importants chez les hommes.

SEXE	Effectifs CNRACL	Effectifs BND	EVENEMENTS			Taux de sinistralité
			TOTAL	<i>part avec arrêt</i>	<i>Moyenne</i>	
Homme	171 248	40 354	254	59,4%	51,4	0,6%
Femme	773 222	186 246	1 230	55,5%	43,5	0,7%
<b>Total</b>	<b>944 470</b>	<b>226 599</b>	<b>1 484</b>	<b>56,2%</b>	<b>44,9</b>	<b>0,7%</b>

Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet selon le parcours**

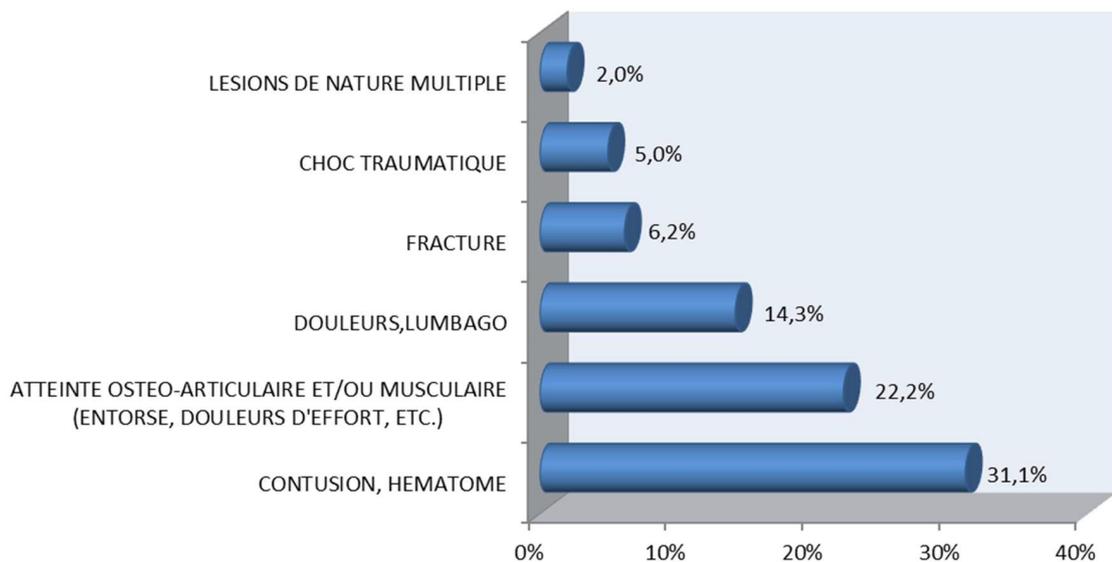
En 2019, la moitié des accidents de trajet (ATR) se sont déroulés sur le trajet aller (555 ATR). Cependant le parcours reste encore très mal renseigné aujourd'hui (682 évènements non précisé).



Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### **Répartition des accidents de trajet par nature de lésion**

En 2019, les lésions résultant des accidents de trajet sont principalement les contusions et les hématomes (31,1 %) puis les atteintes ostéo-articulaires et/ou musculaires (22,2 %).



Source : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

### 3. LES MALADIES PROFESSIONNELLES

#### La fonction publique d'État

Avec les précautions déjà mentionnées dans les parties précédentes quant à l'exhaustivité des données sur la FPE, on observe un nombre de maladies professionnelles variables d'un ministère à l'autre. On observe toutefois une forte différenciation entre les métiers, qui se traduit au niveau des ministères. Ainsi, les ministères qui présentent les parts les plus fortes de maladies professionnelles reconnues dans leurs effectifs sont le ministère de la Défense et le ministère chargé de L'Enseignement Supérieur.

#### Nombre de maladies professionnelles reconnues selon les ministères

	2018	
	Taux de couverture (en %)	Nombre de MP reconnues
Europe et Affaires étrangères	100	3
Agriculture et Alimentation	40	2
Ministères économiques et financiers	100	21
Conseil d'État	100	0
Culture	82	19
Directions départementales interministérielles	96	24
Armées <sup>(1)</sup>	93	180
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires - hors Aviation civile <sup>(2)</sup>	100	86
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires - Aviation civile	100	3
Éducation nationale	100	88
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	85	160
Intérieur - gendarmerie	100	2
Intérieur - police	0	nd
Intérieur - secrétariat général	31	19
Justice	98	31
Services du Premier ministre	100	1
Ministères sociaux	100 <sup>(*)</sup>	19

Source : Volet AT/MP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention médicale dans la fonction publique de l'État en 2017 et 2018, DGAFP - Bureau de l'organisation, des conditions et du temps de travail.

Champ : Ministères.

\* Taux de réponse manquant (remplacé par le taux de couverture global de l'enquête lorsqu'il était disponible).

Note : Le taux de couverture représente la part des services du ministère couvert par ces réponses.

(1) Hors personnel militaire.

(2) DDI inclus, hors EPA.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

#### La fonction publique territoriale

Pour 2019, 2 976 maladies professionnelles ont été recensées pour les 694 193 agents couverts, dont 58,9 % avec arrêt de travail. Le taux de sinistralité s'élève en 2019 à 0,4 %.

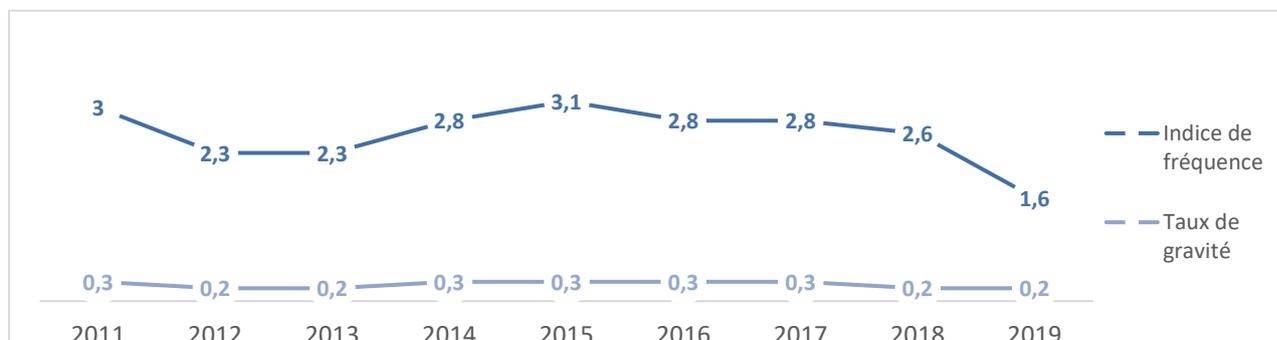
### **Indicateurs de sinistralité au titre des maladies professionnelles en 2019**

Taux de sinistralité	0,4%
Indice de fréquence	2,5
Taux de fréquence	1,6
Taux de gravité	0,2

Source : CNRACL

Si l'on considère l'évolution à plus long terme de ces indicateurs, on note une augmentation, tant de l'indice de fréquence que du taux de gravité des maladies professionnelles entre 2014 et 2015, après une période de relative stabilité dès 2016. Une inflexion de cette tendance intervient en 2018, avec une baisse de l'indice de fréquence des maladies professionnelles, pour s'établir à 1,6 en 2019.

### **Indice de fréquence et taux de gravité des maladies professionnelles dans la fonction publique territoriale entre 2011 et 2019**



Source : CNRACL

### **Répartition des maladies professionnelles en fonction du type de collectivité**

La grande majorité des événements a lieu dans les communes (1946 MP en 2019). Si l'on tente d'établir une typologie par niveau de collectivité, on constate que la sinistralité au titre des maladies professionnelles diffère de celle concernant les accidents du travail.

La plus forte sinistralité est observée dans les régions. En revanche, c'est pour les communautés urbaines qu'on relève la part de maladies professionnelles accompagnées d'un arrêt la plus élevée, soit 75 %. Il s'agit en effet de métiers isolés, comprenant de nombreuses tâches de maintenance impliquant des manutentions manuelles.

### **Répartition des maladies professionnelles en fonction du type de collectivité en 2019**

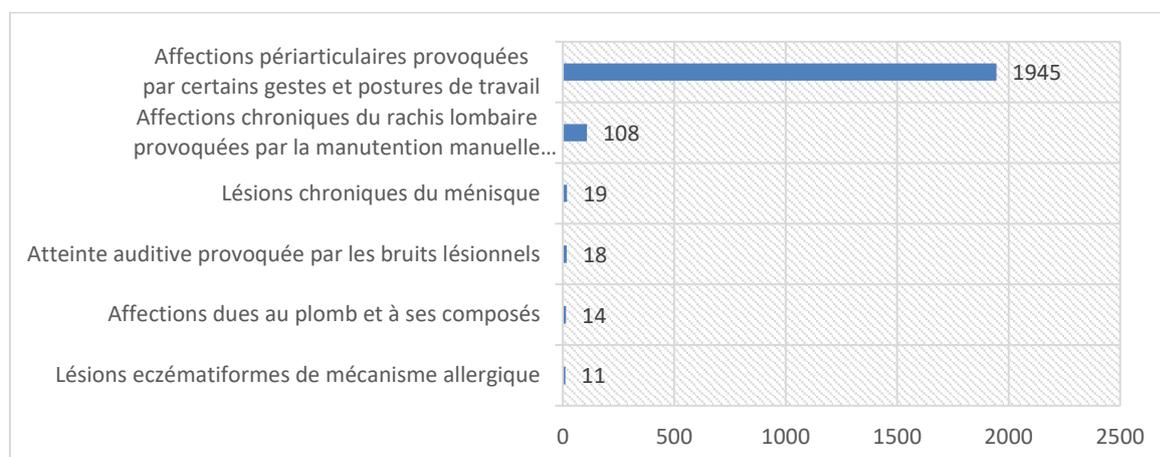
Type collectivité	Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Taux de sinistralité
Communes	1 946	57,2%	164 141		0,4%
Département	212	61,8%	18 454	140,9	0,4%
Centre d'action sociale	302	66,6%	41 228	205,1	0,6%
Autre collectivité territoriale	163	65,6%	14 566	136,1	0,3%
Région	62	53,2%	5 317	161,1	0,9%
Communauté de communes, de ville	107	57,0%	10 260	168,2	0,3%
Communauté urbaine, district	24	75,0%	4 073	226,3	0,3%
Métropole	57	35,1%	2 948	147,4	0,4%
OPH	83	68,7%	9 780	171,6	0,3%
Syndicat	20	55,0%	2 041	185,5	0,3%

Source : CNRACL

### **La nature des maladies professionnelles**

88,9 % des maladies professionnelles reconnues au titre de l'un des tableaux de maladies professionnelles sont causées par des affections péri-articulaires provoquées par des postures de travail. Ceux-ci engendrent une moyenne de jours d'arrêt de 161 jours.

### **Répartition des maladies professionnelles reconnues en 2019**



Source : CNRACL

## La fonction publique hospitalière

Pour 2019, 1 524 maladies professionnelles (MP) ont été recensés pour les 226 600 agents couverts, dont 37,6 % des MP engendrent plus de 150 jours d'arrêt et 73,5 % des MP engendrent plus de 45 jours d'arrêt. Le taux de sinistralité s'élève en 2019 à 0,7 %.

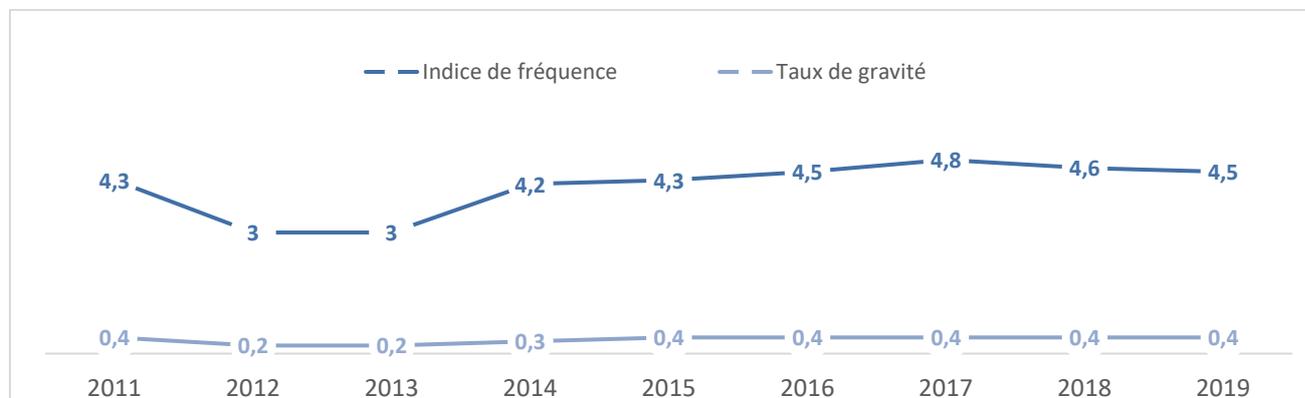
### Indicateurs de sinistralité au titre des maladies professionnelles en 2019

MALADIE PROFESSIONNELLE	TOTAL 2019
Population couverte par la BND	226 600
Effectif Hospitalier Actifs	944 471
<i>Couverture BND</i>	<i>24,0%</i>
Événements	1 524
<i>dont Événements avec arrêt</i>	<i>1 014</i>
Jours d'arrêt	152 760
Moyenne de jours d'arrêt	150,7
Taux de sinistralité	0,7%
Taux de fréquence	2,8
Indice de fréquence	4,5
Taux de gravité	0,4

Source : CNRACL

Si l'on considère l'évolution à plus long terme de ces indicateurs, on note une hausse de l'indice de fréquence des maladies professionnelles entre 2015 et 2017. Toutefois, entre 2017 et 2019, on note un retournement de tendance, pour s'établir à 4,5 en 2019. L'indice de gravité est demeuré stable depuis 2015 pour atteindre 0,4.

### Évolution de l'indice de fréquence et taux de gravité des maladies professionnelles dans la fonction publique hospitalière (2011-2019)



Source : CNRACL

### Répartition des maladies professionnelles en fonction du type d'établissement

La grande majorité des sinistres a lieu dans les centres hospitaliers généraux et les centres d'hébergement pour personnes âgées. Ces derniers présentent également des nombres de jours d'arrêt associés aux MP supérieurs à la moyenne.

Type de collectivité	Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Taux de sinistralité
Autres coll hosp	39	69,2%	4 156	153,9	0,5%
Ctre de soins avec/sans hebergmt	8	62,5%	1 160	232,0	0,9%
Ctre hebergmt pers âgées	310	71,3%	34 006	153,9	1,2%
Ctre hosp généraux	835	67,5%	83 540	148,1	0,7%
Ctre hosp régionaux	161	52,2%	11 148	132,7	0,3%
Ctre hosp spécialises	47	76,6%	7 568	210,2	0,4%
Ets pub caractère sanitaire social	50	48,0%	3 207	133,6	0,5%
Hôpitaux locaux	74	71,6%	7 975	150,5	0,9%

Source : CNRACL

### **Répartition des maladies professionnelles en fonction de la filière professionnelle**

Les métiers les plus touchés par les maladies professionnelles dans la fonction publique hospitalière sont très majoritairement les personnels des services de soins, loin devant les personnels techniques et ouvriers, trois métiers qui présentent le nombre de jours d'arrêts le plus élevé. .

Type d'événement et filière		Nombre Evénements	Avec arrêt	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt
<b>Maladie professionnelle</b>	DIRECTION ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS	35	16	45,7%	1 588	99,3
	SERVICES DE SOINS	153	88	57,5%	12 474	141,8
	EDUCATIFS ET SOCIAUX	7	3	42,9%	578	192,7
	MEDICAUX HOSPITALIERS	0	0	0,0%	0	0,0
	MEDICO-TECHNIQUES	84	54	64,3%	7 171	132,8

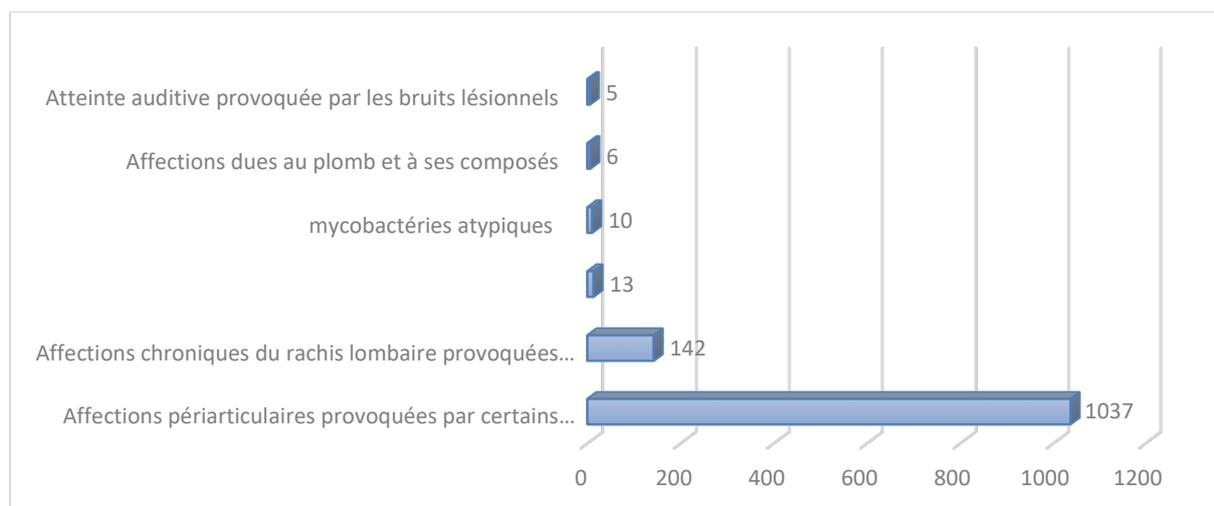
	TECHNIQUES ET OUVRIERS	39	29	74,4%	4 246	146,4
	AUTRE PERSONNEL	0	0	0,0%	0	0,0
	Total	318	190	59,7%	26 057	137,1
<b>Total général</b>		<b>7 893</b>	<b>3 119</b>	<b>39,5%</b>	<b>165 251</b>	<b>53,0</b>

Source : CNRACL

### **La nature des maladies professionnelles**

Une part prépondérante des maladies professionnelles reconnues dans la fonction publique hospitalière sont des troubles musculo-squelettiques : 82,9 % des maladies professionnelles sont causées par des affections péri-articulaires provoquées par des postures de travail et 11,4 % par des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes.

### **Répartition des maladies professionnelles reconnues en 2019**



Source : CNRACL